

Montreuil, le 7 avril 2010

Madame Valérie PECRESSE
Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
1 rue Descartes
75231 PARIS cedex 05

Monsieur Luc CHATEL
Ministre de l'Education nationale
110 rue de Grenelle
75357 PARIS SP 07

HR/RR/10.

Madame la Ministre, Monsieur le Ministre,

Après plusieurs courriers et interventions, je me tourne de nouveau vers vous à propos de la mise en œuvre de la mastérisation des concours et de la formation des enseignants et de ses multiples conséquences.

Je vous remercie de bien vouloir considérer ce courrier comme une alerte très solennelle : si vous n'interrompez pas le processus en cours, si vous ne remettez pas le dossier à plat en ouvrant de réelles négociations, la mise en place de la mastérisation restera une grave et profonde opération de déstabilisation de l'école publique.

A chaque fois que nécessaire nous vous avons alertés sur la situation analysée et vécue par les personnels de toutes catégories.

Force est de constater que vous n'avez pas voulu interrompre l'empilement désordonné des décrets, arrêtés, notes et circulaires, traitant l'un après l'autre de tel ou tel aspect de la mise en œuvre de votre réforme :

- Décrets du 28 juillet 2009 portant modification des statuts particuliers des professeurs du premier et du second degrés, des conseillers principaux d'éducation,
- Circulaire n° 2009-109 du 20 août 2009 relative aux stages d'observation et de pratique accompagnée, aux Stages en responsabilité, la répartition indicative de l'offre de stage par académie, les Conventions types : projet pédagogique, contenu, modalités, etc.

- Circulaire n° 2009-109 du 20-8-2009 relative à l'organisation de stages pour les étudiants en master se destinant aux métiers de l'enseignement
- Circulaire n° 2009-1037 du 23 décembre 2009 relative à la Mise en place des diplômes nationaux de master ouverts aux étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement - rentrée universitaire 2010
- Arrêtés du 28 décembre 2009 relatifs aux modalités d'organisation des concours
- Note de cadrage du 26 février 2010 relative à l'année de fonctionnaire stagiaire,
- Cahier des charges de la formation masterisée publié le 20 mars 2010
- et nouveau calendrier des concours affiché en mars 2010

A chaque fois les organisations syndicales ont réagi, à chaque fois les personnels concernés ont exprimé leur opposition, y compris les personnels d'encadrement de votre ministère. Professeurs du premier et du second degrés, universitaires, inspecteurs, personnels enseignants ou non enseignants des IUFM, étudiants, parents d'élèves, tous à un moment ou à un autre ont exprimé leurs inquiétudes, et leur souci de préserver l'école, de préserver une authentique formation professionnelle initiale des enseignants, de préserver le contenu scientifique de cette formation, de préserver la scolarité des élèves.

Nous ne saurions mieux résumer ces inquiétudes et préoccupations qu'en citant la lettre ouverte que vous ont adressée les membres du jury du CAPES d'histoire-géographie, session 2010 :

« Nous, membres du jury de la session 2010 du CAPES d'Histoire et de Géographie, tenons à exprimer notre désaccord avec les modalités prévues pour la mise en œuvre de la masterisation de la formation des enseignants et la redéfinition des épreuves du CAPES, et plus particulièrement avec deux mesures :

1/ Le calendrier annoncé des épreuves avec les écrits se déroulant début novembre : cette date rend en particulier illusoire toute activité de recherche en master « enseignement », que ce soit en M1 ou en M2. Pour la session 2011 du concours, les étudiants seront astreints à des conditions de préparation des épreuves écrites incompatibles avec le sérieux qui doit être attaché à un concours de recrutement de professeurs de la fonction publique, et confrontés à des inégalités majeures entre candidats : les candidats qui se présentent pour la première fois n'auront pas le temps matériel de s'approprier les programmes.

2/ l'organisation des stages en master : il nous semble particulièrement grave de confier des élèves en responsabilité à des étudiants de master en préparation de concours et non à des fonctionnaires recrutés par l'Etat. Ces étudiants seront utilisés comme moyen de remplacement pour répondre aux besoins des rectorats, sans que leurs stages s'inscrivent dans un véritable processus de formation.

Il ne nous semble donc pas envisageable de mettre simultanément en œuvre des changements d'une telle ampleur, d'autant plus qu'ils s'effectuent largement dans l'improvisation, à la fois dans la réorganisation des épreuves du concours et celle de la formation des enseignants.

Il ne peut s'ensuivre qu'une déstabilisation du système de formation dont les premiers à faire les frais seront les élèves du secondaire et les futurs enseignants.

Soucieux de l'intérêt des candidats et conscients de nos responsabilités, nous demandons en conséquence que la date des épreuves écrites ne soit pas anticipée à novembre 2010 mais maintenue au printemps 2011 et que les lauréats du concours bénéficient d'une véritable année de stage en formation alternée avec un horaire en présence des élèves significativement allégé. » .

Les dernières mesures que vous avez prises concernent en effet le calendrier des concours et l'organisation des stages et ces deux mesures concentrent toute votre réforme.

A l'émotion des stagiaires et des formateurs, il faut ajouter le refus des enseignants titulaires de voir remis en cause leur droit à mutation comme conséquence des centaines de postes vacants bloqués pour accueillir des stagiaires l'année prochaine. C'est ce qu'expriment dans de très nombreux départements et académies les vœux adoptés par les représentants des personnels dans les comités techniques paritaires, notamment à Paris, Versailles, Rouen, Créteil, Dijon, Strasbourg, ...

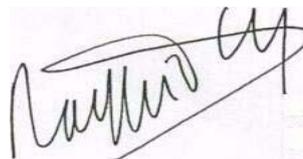
Il apparaît clairement à tous que vos mesures, après avoir remis en cause l'existence de toute formation initiale sous statut de fonctionnaire stagiaire, après avoir remis en cause le contenu même de la formation des enseignants, créent maintenant une situation de profond désordre pour les stagiaires, pour les enseignants, pour les parents d'élèves et leurs enfants qui verront se succéder l'an prochain enseignants, stagiaires, étudiants dans leur classe. Il apparaît aussi que l'objectif réel de votre réforme s'inscrit dans la révision générale des politiques publiques qui vise à détruire les postes par milliers.

Plusieurs questions restent en outre sans réponse : dans quelles conditions seront définitivement admis puis titularisés puis affectés dans les académies les stagiaires déclarés admissibles de novembre à janvier prochain ?

Madame le Ministre, monsieur le Ministre, nous voulons que l'école fonctionne, que les enseignants soient formés et recrutés comme fonctionnaires que les écoles de formation jouent leur rôle, nous voulons que les élèves aient en face d'eux des personnels sous statut, des enseignants formés qui puissent les instruire ; nous vous le redisons, nous voulons que l'école fonctionne et votre réforme va l'empêcher de fonctionner.

Dans ces conditions nous vous demandons de nouveau de suspendre toutes les mesures d'application de votre réforme, d'en abandonner les objectifs et d'ouvrir avec les organisations syndicales de réelles négociations.

Soyez assurés, madame le Ministre, monsieur le Ministre de notre attachement au bon fonctionnement de l'école de la République.



Hubert RAGUIN
Secrétaire général